

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES VISANT À PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Laon, le 23 septembre 2022

Ce jeudi 22 septembre 2022, Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne a signé avec les représentants de la direction départementale de la sécurité publique, du groupement de gendarmerie départementale et des opérateurs de communications électroniques (Orange, SFR, Bouygues Telecom, Free, Cellnex France groupe, ATC France, Hivory et TDF), une convention visant à renforcer la lutte contre les actes de malveillance sur les infrastructures.

Cette convention décline au niveau départemental la convention nationale du 9 mars 2021 fixant le cadre général de la coopération entre les services de l'État et les opérateurs de télécommunications sur cette thématique.

Les infrastructures des réseaux de télécommunications peuvent faire l'objet de dégradations volontaires provoquant de graves perturbations pour les acteurs économiques et les particuliers mais aussi pour le fonctionnement courant des services de l'État notamment en situation de crise.

Aussi, la convention signée a notamment pour objectifs :

- L'amélioration de la mise en sécurité des emprises des opérateurs, avec l'appui des forces de sécurité intérieure à travers la mise en place d'un réseau de correspondants ;
- L'amélioration des modalités d'échanges d'informations et de l'alerte en cas d'acte de malveillance ;
- L'amélioration des connaissances des forces de l'ordre sur les emprises des opérateurs pour mieux y intervenir le cas échéant.